

Contrat régional

Le 18 juin 2015, un Nouveau Contrat Régional (NCR) a été signé, construit sur les mêmes principes que les contrats précédents.

On retrouve les trois piliers que sont :

- l'économie, l'emploi, et la formation (innovation, économie de proximité, artisanat, tourisme, ...),
- les Solidarités territoriales et humaines (logement, santé, petite enfance, ...)
- et les mobilités et environnement (biodiversité, climat, ...).

Les projets, essentiellement d'investissements, doivent avoir une dimension intercommunale.

Arrivé dans sa dernière année de contractualisation, un avenant au Nouveau Contrat Régional 2015-2018 a été élaboré pour apporter quelques ajustements au programme d'actions. Le NCR 2015-2018 comprend 21 actions représentant 10 464 000 euros d'investissements pour une dotation régionale de 3 963 000 euros.
